

Fiche de l'élève



La collecte et la mise à jour des renseignements sur la fiche de l'élève sont autorisées en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2.

Les personnes qui utilisent ces renseignements sont les agentes et agents de supervision, la directrice ou le directeur et le personnel enseignant de l'école.

Cette fiche contient des renseignements essentiels, consignés dans le DSO, et aidera, en cas d'urgence, à rejoindre l'élève, la mère, le père, la tutrice ou le tuteur.

On communiquera avec la directrice ou le directeur d'école au sujet de la collecte des renseignements consignés sur cette fiche.

Nom de famille et prénom(s)		Sexe	Numéro matricule (NIM/NISO)
Adresse actuelle		Téléphone	
		Date de naissance	
		Document vérifié	
	Téléphone (travail)	Téléphone (domicile)	
Mère			
Père			
Tutrice ou tuteur			
Garde de l'enfant			
Autres renseignements			
PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE		Téléphone (travail)	Téléphone (domicile)
Nom			
Liens de parenté			
École			
Adresse			
Date d'inscription			
École précédente			
Adresse			
Date de départ			
Destination			
Date de transfert			
École d'accueil			
Adresse			
Dossier scolaire de l'Ontario			
Date de la demande	Date de la réception	Date de l'envoi	

Adaptation de l'annexe E, Dossier scolaire de l'Ontario : Guide, 2000, ministère de l'Éducation de l'Ontario :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curriculum/osr/osrf.html>